



COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490

13 rue Henri Falaise

Canton de Notre Dame de Gravenchon

Arrondissement de Rouen

☎ 02.35.56.80.82 & 02.35.56.75.57

Télécopie : 02.35.56.07.03

Arrêté n° 2026 /058

## **ARRETE DU MAIRE PERMISSION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX**

Nous, Maire de la Commune de Saint-Arnoult,

Vu, le Code de la Route

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R.610-5 du Code pénal

Vu la demande formulée par Mr TOUTAIN Matthieu, représentant la Société STGS NORD OUEST, dont le siège est situé au 299 ZA, Rue des Renards 76190 Saint Marie des Champs.

Considérant la nécessité urgente d'effectuer des travaux de réparation d'une fuite d'eau située au 8 allée des Aulnes.

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

La durée prévisionnelle est de 1 jour le 23/04/2026.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint Arnoult.

#### **Article 3 :**

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

⇒ Monsieur le Maire

⇒ L'entreprise STGS NORD OUEST

#### **Article 6 :**

Ampliation de cet arrêté transmise, pour information, à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rives en Seine
- Caux seine aggro service (arrêté de voirie)
- Les services de Police Municipale Intercommunale

Fait à Saint-Arnoult, le 23 avril 2026

Publié sur le site internet  
De la ville le

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jacques BACHELET

